

2019

ISMANS
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



RAPPORT DE GESTION

Association - loi 1901 - 44, avenue Frédéric Auguste Bartholdi - 72 000 LE MANS

Table des matières

1 - SITUATION ET ACTIVITE	5
1.1 - Faits majeurs de l'exercice	5
1.2 - Exploitation proprement dite.....	7
1.3 - Eléments hors exploitation	7
1.4 - Dépenses de Recherche et de Développement	8
2 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	9
3 - RESULTATS - AFFECTATION	10
3.1 - Examen des comptes et résultats	10
3.2 - Proposition d'affectation du résultat.	10
4 -DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	10
5 - ELEMENTS POST-CLÔTURE	10
6 - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
7 - SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT	11
8 - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	11

OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de commerce,

- pour vous rendre compte :
 - de l'activité de la Société au cours de l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2019,
 - des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et les statuts.

| **Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.**

1 - SITUATION ET ACTIVITE

1.1 - Faits majeurs de l'exercice

Un protocole d'accord de partenariat entre l'Association ISMANS, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarthe et le CESI, a été signée en date du 18 juillet 2016, avec pour objectif le redressement de l'ISMANS à l'horizon 2019.

Dans le cadre de ce protocole, dont l'objet est de fixer les modalités du rapprochement de l'ISMANS au Groupe CESI, les collectivités territoriales ont fait le choix de soutenir le projet de redressement de l'école, par le versement de subventions sur 5 ans.

Les engagements sont les suivants :

- Subvention versée par la Région des Pays de la Loire pour un montant de 700.000 euros, répartie en subvention de fonctionnement pour 470.000 euros et en subvention d'investissement pour 230.000 euros. Sur l'exercice 2019, la subvention de fonctionnement représente 60.000 euros, et la subvention d'investissement représente 70.000 euros.
- Subvention de fonctionnement versée par Le Mans Métropole pour un montant de 500.000 euros. Tout a été versé au 31/12/2018.
- Subvention de fonctionnement versée par la CCI 72 pour un montant de 1.000.000 euros. La subvention 2019 représente 58.000 euros.

Par ailleurs, la CCI 72 s'est engagée à octroyer une subvention complémentaire d'un montant de 733.740 euros réparties sur les 3 exercices, en compensation des loyers. Pour 2019, le montant est égal à 244.490 euros.

De plus, il a été convenu dans ce protocole que la CCI 72 s'engage à couvrir les garanties financières suivantes :

- Garantie de nature fiscale pour la période antérieure au 01 septembre 2016 jusqu'à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2019 dans la limite de 380.000 euros

Dans ce protocole, il est également mentionné les contrats conclus entre le CESI et l'ISMANS-Groupe CESI, à savoir :

- le contrat de prestation de services dont l'objet est de déterminer les prestations de services que le CESI s'engage à réaliser au bénéfice de l'ISMANS-Groupe CESI, ainsi que les conditions dans lesquelles ces prestations seront effectuées. La refacturation sur 2019 s'élève à 283.154 euros TTC
- le contrat de licence de marque par lequel le CESI concède la licence d'exploitation de la marque Groupe CESI à l'ISMANS-Groupe CESI. La redevance pour 2019 est de 12.600 euros TTC.

Rapport de gestion

- le contrat d'avance de trésorerie par lequel le CESI et l'ISMANS-Groupe CESI mettent en place les conditions juridiques et financières qui seront appliquées à l'ensemble des avances de trésorerie successives susceptibles d'être conclues entre elles, pour une durée de 24 mois.
Une avance de trésorerie a été consentie en 2017 pour 200.000 euros et remboursée par ISMANS en totalité sur l'exercice 2018.

Les équipes du CESI ont déménagé en juillet 2017, un contrat de sous location a été établi entre l'ISMANS et le CESI.

1.2 - Exploitation proprement dite

Le total des produits d'exploitation a été égal à 1.925.001 euros en 2019, soit une hausse de 124.6 K€ par rapport à l'exercice clôturé le 31/12/2018 et cela grâce à l'augmentation de l'activité de formation et malgré une baisse des subventions d'exploitation.

Les principales évolutions de l'activité sont les suivantes :

- Croissance du nombre d'étudiants inscrits sur l'ensemble des formations à la rentrée 2019.
- Absence d'activité de recherche sur l'exercice.

Les charges d'exploitation sont de 1.896.245 euros. Aussi, le résultat d'exploitation est positif de 28.756 euros en 2019.

1.3 - Eléments hors exploitation

Le résultat **financier** est négatif à hauteur de 414 euros, solde entre :

PRODUITS FINANCIERS	2019	2018
Différence de change	-	-
Revenus Titres de participation		
Autres produits financiers	29	33
Reprise provision Titres de participation		
Reprise provision créances liées à Titres de participation		
TOTAL	29	33

CHARGES FINANCIERES	2019	2018
Charges financières diverses	443	3 380
Différence de change	-	-
Dotation provisionliés à des immobilisation financières	-	-
TOTAL	443	3 380

Rapport de gestion

Le résultat **exceptionnel** est positif à hauteur de 58.054 €, solde :

PROFITS EXCEPTIONNELS	2019	2018
Sur opération de gestion	-	-
Quote part des subventions d'investissements	58 054	50 896
Profits exceptionnels (dont régul. diverses)	-	-
Produits sur cessions d'immobilisations	-	-
TOTAL	58 054	50 896

PERTES EXCEPTIONNELLES	2019	2018
Pénalités	-	-
Rappels d'impôts autres que IS	-	-
Charges exceptionnelles (dont régul. diverses)	-	13 342
VNC immobilisations sorties	-	-
TOTAL	-	13 342

1.4 - Dépenses de Recherche et de Développement

Néant

2 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget ISMANS 2020, présenté lors du Conseil d'administration du 13 Février 2020, atteint un Chiffre d'affaire de 1 914 k€ (Budget CA 2019 : 1 424 k€ - progression de 34%) et un résultat négatif de 73.4 k€.

Il est prévu une augmentation des élèves de 50 étudiants pour l'année scolaire 2020/2021 ce qui permettrait d'atteindre 350 étudiants à la rentrée de Septembre 2020.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution et la prise de maturité de notre cycle préparatoire intégré à plus de 48 élèves et à la confirmation de notre rentrée en cycle ingénieur à une promotion de 100 élèves (pour rappel rentrée 2019 : 97 élèves en cycle ingénieurs).

Un plan d'embauche salariés, pour accompagner cette évolution d'effectif étudiants, est prévu sur 2020 avec le recrutement d'un responsable des études, un renforcement du corps enseignant par l'intermédiaire de l'embauche d'un enseignant formateur sur le cycle préparatoire intégré et le renforcement du service administratif scolarité par le recrutement d'une assistante administrative.

Il est également prévu le développement de l'activité recherche sur 2020 – 2021 de l'école via le recrutement d'un doctorant (contrat à 3 ans) avec mise au budget d'un poste et recherche d'un co-financement.

Des investissements d'un montant de 164k€ sont prévus au niveau équipement informatique (pédagogique et administratif) et au niveau des agencements et mobilier permettant d'accueillir les apprenants dans de bonnes conditions.

Un projet majeur de développement de l'école est en cours et porte notamment sur le souhait d'ouvrir une formation d'ingénieurs ISMANS en apprentissage (cycle de 3 ans) à la rentrée de Septembre 2021.

Pour ce faire, un dossier d'ouverture est en cours d'instruction, en plus du dossier de renouvellement CTI, pour remise au 1er Avril 2020 et audit entre Mai et Juillet 2020.

3 - RESULTATS - AFFECTATION

3.1 - Examen des comptes et résultats

L'exercice clos au 31/12/2019 est sur 12 mois.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 1.925.001€.

Pour l'exercice 2019, l'effectif moyen de l'ISMANS GROUPE-CESI est de 12,02 personnes.

L'effectif salarié (CDI+CDD), fin de période, s'élève à 12 personnes.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 404.325 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 189.922€.

Les charges d'exploitation ont atteint au total 1.896.245€ et le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à +28.756€.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 414 €, le résultat courant s'élève donc à + 28.343€.

Le résultat exceptionnel étant positif de 58.054 €, le résultat final est égal à 86.397 €.

3.2 - Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 86.397 € au report à nouveau qui présentera, après cette opération, un solde de 141.538 €.

4 -DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Néant

5 - ELEMENTS POST-CLÔTURE

Dans le cadre de la crise sanitaire depuis le 16 mars 2020, ISMANS s'est organisé pour assurer le maintien des formations en les organisant à distance.

6 - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes.

7 - SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

Le Président est un membre du CESI. Son mandat est à durée illimitée, les statuts ne prévoyant pas une durée limitée pour son mandat

8 - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A été renouvelé en 2017, le commissaire aux comptes pour une durée de six exercices :

- Titulaire : KPMG SA – Tour Egho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris La Défense
- Suppléant : SALUSTRO REYDEL, Tour Egho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92 066 Paris La Défense

Le Président vous invite, après la lecture des rapports présentés par le Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président